

Préavis N° 04/2024 relatif au budget APEJ 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) ainsi que des Statuts de l'APEJ, nous soumettons à votre approbation le budget 2025 de l'Association.

Le budget 2025 a été adopté par le Comité de Direction de l'APEJ le 1^{er} octobre 2024 et a été présenté à la Commission des Finances de l'APEJ le 10 octobre 2024.

INTRODUCTION

Globalement, le budget 2025 de l'APEJ est en augmentation de 6,9 %.

Ce budget est dans la continuité de celui de 2024 pour l'ensemble des structures hormis ce qui concerne l'accueil parascolaire primaire :

- Le nombre de places offertes en UAPE a évolué en août 2024 (hausse non prévue dans le budget 2024) et de nouvelles hausses de capacités d'accueil sont prévues pour août 2025. Il s'agit de +42 places depuis août 2024 et +36 nouvelles places en 2025 ; ces deux hausses cumulées font que le budget 2025 est 8,4 % supérieur au budget 2024 pour cette rubrique (712) ;
- Pour donner suite à l'acceptation du préavis n° 02/2024, ce budget 2025 intègre la nouvelle offre d'accueil vacances.

Également ce budget intègre pour la première fois des coûts pour la piscine-patinoire, pour 5 mois puisque l'ouverture est prévue à l'été 2025. Ces montants sont comptabilisés dans l'administration enseignement public (500) car ils concernent aussi bien le primaire que le secondaire. Nous nous réjouissons d'avoir bientôt cette infrastructure à mettre à disposition des Établissements scolaires de Coppet Terre Sainte et que l'apprentissage de la natation puisse (enfin) être dispensé aux élèves.

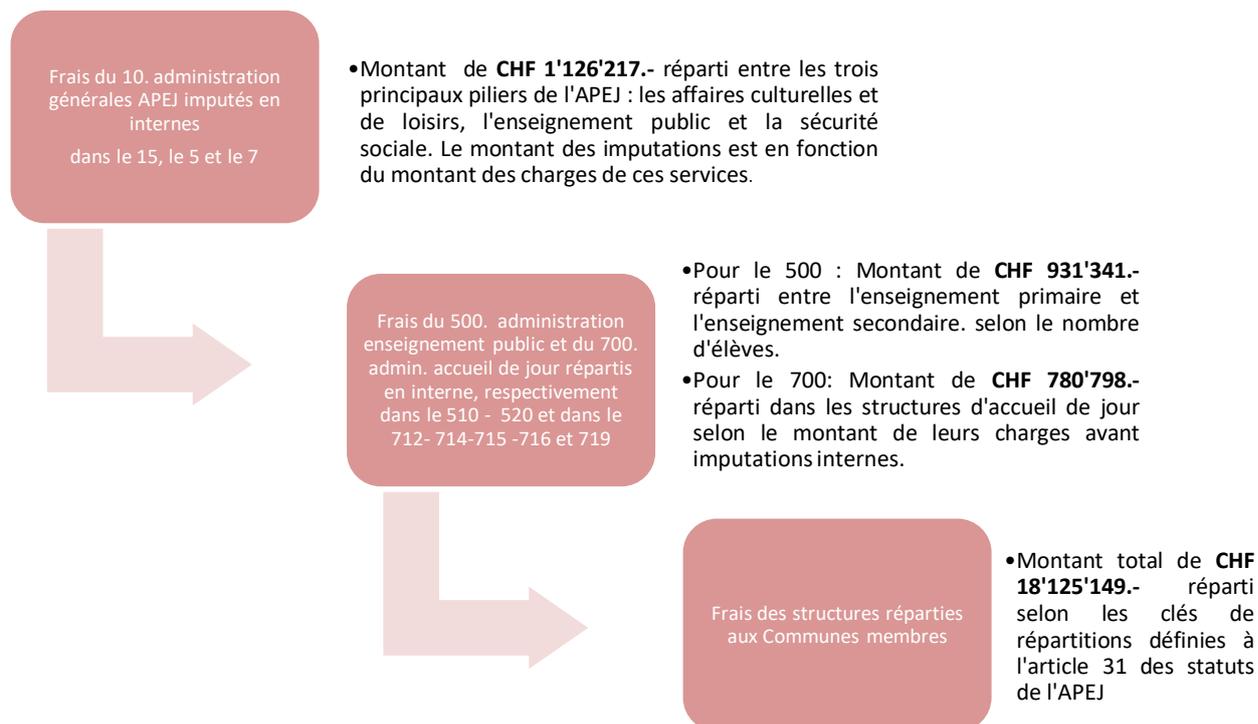
De manière générale, le budget a été préparé en ayant en tête les recommandations de la COGEST et la crainte des communes de voir exploser les coûts. Des diminutions de budgets ont été envisagées là où cela était possible sans diminuer la qualité des prestations offertes.

Pour connaître le budget réel 2025 de l'APEJ, il convient de déduire du budget général un montant cumulé de CHF 2'838'356.- correspondant aux imputations internes en cascades.

➤ BUDGET total :	CHF	33'770'861.-
Dont imputations internes :	CHF	2'838'356.-
➤ BUDGET REEL DE L'APEJ :	CHF	30'932'505.-

L'article 31 des statuts de l'Association prévoit que « tous les frais de l'APEJ, sous déduction d'éventuelles recettes, sont répartis entre les Communes membres. ». Les charges administratives ne sont toutefois pas directement réparties aux Communes membres, mais d'abord imputées en interne, entre les structures, afin que la totalité des charges d'une structure soient ensuite répartie aux communes de la manière la plus juste et équitable possible, selon des clés de répartition qui sont propres à chaque structure.

Schémas des imputations internes :



Il convient de noter que le **montant à charge des communes est de CHF 18'125'149.- pour 2025, soit 1,1 % de plus par rapport au budget 2024.**

TOUR DES STRUCTURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE APEJ

Concerne les coûts relatifs aux Autorités de l'APEJ et ses services transversaux.

Les Autorités de l'APEJ sont le Comité de Direction et le Conseil Intercommunal ; les coûts concernent donc des Indemnités et vacations du Comité de direction, ainsi que des vacations du Bureau, des Commissions et des Délégués du Conseil Intercommunal.

Les services transversaux de l'APEJ sont assurés par la Direction opérationnelle, les Ressources humaines et le service administratif, basés à Chavannes-de-Bogis. Ils assument des tâches pour l'ensemble des structures et sont le pivot entre les structures de terrain et les autorités, de même qu'avec les prestataires externes.

Relevons pour cette rubrique la prise en compte d'une partie du salaire de la Responsable Pédagogie et Qualité ainsi que la subvention touchée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) pour la fonction de Coordination à l'inclusion.

Budget 2025 en baisse de 6,4 % par rapport à 2024.

AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Ludothèque et Bibliothèque

Selon l'article 2 de ses statuts, l'APEJ exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec la gestion de structures d'intérêt public. Il s'agit en particulier de la ludothèque et de la bibliothèque Intercommunale.

Le budget 2025, tant au niveau du contenu que des coûts, est globalement en ligne avec celui de 2024 (baisse de 2,4%).

ENSEIGNEMENT PUBLIC

Selon l'article 2 de ses statuts, l'APEJ exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec l'enseignement obligatoire pour les degrés 1 à 11 Harmos des élèves domiciliés sur le territoire des communes membres, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et de son Règlement d'application (RLEO).

Administration enseignement public

Les coûts qui concernent aussi bien le primaire que le secondaire sont imputés dans ce compte « administration enseignement public », dont les frais seront ensuite répartis entre le primaire et le secondaire selon le principe des imputations internes.

Il s'agit en particulier :

- Des coûts en lien avec le Conseil d'établissement (CESCOT)
- Des achats et fournitures pour la bibliothèque scolaire
- Des frais (autre que la masse salariale imputée directement dans le 510/520) en lien avec le poste de Conseillère école-famille
- Des coûts relatifs à la piscine patinoire, pour l'usage scolaire (pour 5 mois)
- Des montants prévus pour d'éventuelles prestations de tiers (mandat de planification scolaire, appel d'offre marché public ou autre)

Avec l'ajout de la piscine-patinoire, cette rubrique est sans surprise en hausse par rapport au budget précédent (+ 66,1 %).

Enseignement primaire et enseignement secondaire

Ce sont tous les coûts qui sont à la charge des communes en lien avec l'Etablissement primaire (degrés 1 à 8 P) et avec l'Etablissement secondaire (degrés 9 à 11 S).

Il s'agit principalement :

- Des loyers et charges communales et intercommunales pour tous les bâtiments scolaires de Terre Sainte, prenant en compte l'extension de l'école de Mies
- Des coûts des transports organisés et financés pour les élèves entre leur lieu de domicile et leur lieu d'enclassement ;
- Des charges et revenus en lien avec la pause de midi et les restaurants scolaires ;
- Des charges salariales en lien avec les collaboratrices administratives dédiées aux affaires scolaires, engagée par l'APEJ mais basées dans les locaux de la direction des établissements scolaires, ainsi que la conseillère école-famille ;
- Des coûts relatifs aux courses d'école, classes vertes, camps de ski et voyages d'étude ;
- Des frais en lien avec les activités culturelles et sportives ;
- Des frais en lien avec la Fête des enfants et les Promotions ;
- Des projets de préventions (PSPS) ;
- Des coûts en lien avec les sports scolaires facultatifs ;
- Des frais liés à l'organisation de l'aide aux devoirs et des devoirs surveillés ;
- D'éventuels projets spécifiques mis sur pieds.

Evolution du nombre d'élèves entre 2019 et 2024 :

	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Rentrée 2024	Evolution Sur 1 an (2024 vs. 2023)	Evolution Sur 5 ans (2024 vs. 2019)
Nombre d'élèves primaire	1401	1380	1376	1388	1401	1410	+ 0,4 %	+ 0,5 %
Nombre d'élèves secondaire	495	590	601	600	592	555	- 6,7 %	+ 13,1%

Globalement, pour 2025, les coûts de l'enseignement public sont en hausse de 5,8 %.

Pour le primaire, les coûts sont en hausse de 4,8 % et pour le secondaire ils sont en hausse de 0,8 %.

SECURITE SOCIALE - ACCUEIL DE JOUR

Selon l'article 2 de ses statuts, l'APEJ exerce les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes concernant l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte, en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Administration accueil de jour

Il s'agit là des frais administratifs qui concernent spécifiquement les structures d'accueil de jour mais qui ne peuvent pas être directement attribués à l'une ou l'autre d'entre elles.

Il s'agit essentiellement :

- Des coûts du logiciel métier, CSE.KIBE ;
- Des charges et revenus en lien avec les enfants bénéficiant d'accords inter-réseaux.

- Des cotisations liées à un nombre d'employés.
- De prestations de tiers (mandataires externes).
- De la part des imputations de l'administration générale APEJ revenant à l'accueil de jour.

Le budget 2025 est légère baisse par rapport à celui de 2024 (-5,7 %).

Accueil collectif parascolaire primaire

Cette rubrique concerne l'accueil collectif offert aux enfants scolarisés de la 1P à la 8P (4-12 ans) dans le cadre :

- Des UAPE (Unités d'accueil pour écoliers), destinées à l'accueil des élèves de 1P – 6P, hors du temps scolaire, entre 7h30 et 18h30, 5 jours par semaine, 38 semaines par an ;
- De l'APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire), destiné aux 7P – 8P, de la sortie de l'école de l'après-midi jusque 18h30, 4 après-midis par semaine, 38 semaines par an.

A la rentrée d'août 2024, ce sont **637 places d'accueil proposées, soit 42 places de plus à midi qu'au cours de l'année scolaire écoulée, 23/24.**

Pour ce type d'accueil, l'APEJ emploie 73 collaborateurs pour 51,88 EPT (équivalent plein temps).

Compte tenu de la tendance observée et des projets d'agrandissement en cours à Mies, **pour la rentrée 2025, il est prévu de pouvoir proposer 36 places d'accueil supplémentaires.**

Les coûts de cette structure collective parascolaire sont assumés en partie par les parents (facturation en fonction de leurs revenus) et par les communes, ainsi que par le canton au travers des subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE). Pour 2025, l'APEJ touchera une subvention ordinaire couvrant le 32,25% de la masse salariale (0,25% de plus qu'au budget 2024), une subvention pour le personnel en formation, ainsi qu'une subvention spécifique relative à l'adhésion à la Convention Collective de Travail Enfance. Une subvention a également été estimée pour les nouvelles places qui seront créées (aide au démarrage).

Bien qu'en hausse de 8,4 %, le budget 2025 du parascolaire primaire est en ligne avec le budget précédent, si l'on tient compte de la hausse de l'offre.

Accueil vacances

Cette rubrique est la nouveauté de ce budget 2025 et fait suite à l'acceptation au printemps 2024 du préavis y relatif.

Le budget se base sur une hypothèse de 204 places offertes, 6 semaines par année.

Comme pour l'accueil collectif parascolaire primaire, les coûts de cette structure seront assumés en partie par les parents (facturation en fonction de leurs revenus) et par les communes, ainsi que par le canton au travers des subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE). Pour 2025, l'APEJ touchera en particulier une subvention ordinaire couvrant le 32,25% de la masse salariale.

Accueil collectif préscolaire

Cette rubrique concerne l'accueil collectif offert aux enfants d'âge préscolaire (0-4 ans) dans les 4 crèches du réseau, ouvertes 47 semaines par an, 5 jours par semaine de 7h à 18h30.

Le budget se construit sur la base des **188 places** offertes, comme en 2024 (hausse de 1%).

Pour ce type d'accueil, l'APEJ emploie 80 collaborateurs pour 66,55 EPT (équivalent plein temps).

Comme pour l'accueil collectif parascolaire primaire, les coûts de cette structure sont assumés en partie par les parents (facturation en fonction de leurs revenus et par les communes, ainsi que par le canton au travers des subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE). Pour 2025, l'APEJ touchera une subvention ordinaire couvrant le 32,25% de la masse salariale (0,25% de plus qu'au budget 2024), une subvention pour le personnel en formation ainsi qu'une subvention spécifique relative à l'adhésion à la Convention Collective de Travail Enfance.

Accueil en milieu familial

L'Accueil familial de jour offre toujours un mode d'accueil complémentaire à l'offre collective préscolaire et parascolaire. **A la rentrée d'août 2024, ce sont plus de 70 places d'accueil offertes (contre 60 au budget 2024).**

Une coordinatrice assure la gestion administrative et pédagogique de cet accueil offert au domicile des 14 accueillantes engagées actuellement.

Le budget 2025 est en hausse par rapport à celui de 2024 du fait de la hausse de l'offre (+15,4 %).

Les coûts de cette structure sont assumés en partie par les communes, par les parents et par le canton. La participation des communes pour ce type d'accueil est pour 2025 en hausse de 6,3 %. La participation cantonale est quant à elle en hausse de 10,2 %, en raison de la hausse de la masse salariale subventionnée et grâce à la hausse du taux de subventionnement. Alors que la FAJE subventionnait le 10% de la masse salariale en 2024, ce taux a été augmenté à 10,25%.

Centre d'Animations de Vacances (CAV)

Compte tenu du démarrage de l'accueil vacances, il n'y aura dès 2025 plus d'offre de type « Centre d'animation ».

Centre de Jeunes et Travail social de proximité

Cette rubrique du budget concerne essentiellement le Centre des Jeunes et de Loisirs « la Baraka » qui accueille les enfants de la 7P à la 11S, qu'ils soient ou non scolarisés au sein des établissements scolaires de Terre Sainte. L'équipe encadrante est composée d'un éducateur et d'une animatrice socio-culturelle (1,3 EPT), avec une personne supplémentaire les jours de forte affluence (mercredis et vendredis).

Le budget prévoit les activités proposées, ainsi que les coûts et revenus en lien avec la buvette notamment.

Est également mis au budget le salaire d'un moniteur pour le projet de « Sport libre » ainsi que le poste du travailleur social de proximité engagé à 60% pour les Communes de Terre Sainte. Relevons que ce taux d'activité a été revu à la hausse courant 2024, de 50% à 60%.

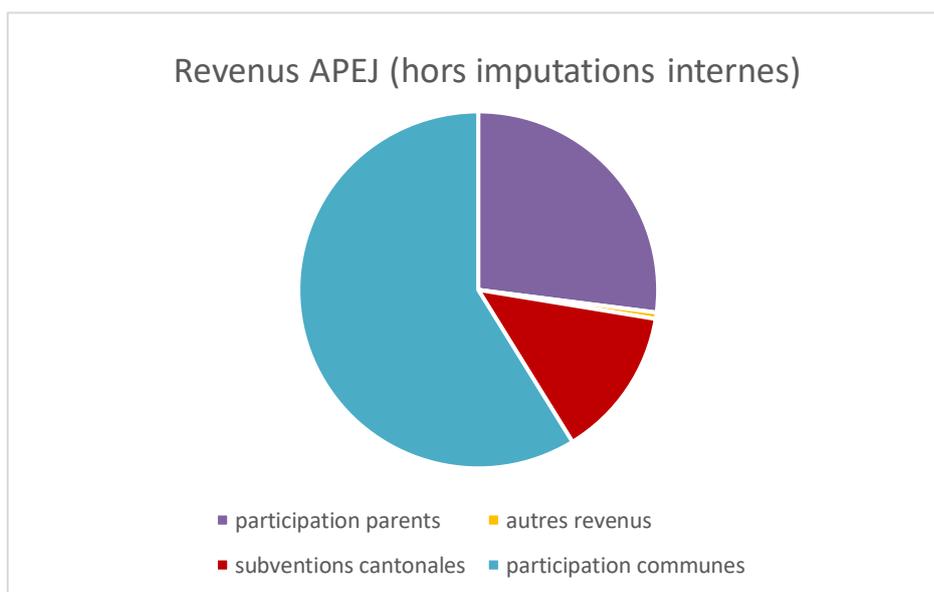
Le budget 2025 est globalement similaire à celui de 2024, toutefois en hausse de +8,7 % en raison d'une estimation prudente des recettes.

PARTICIPATION DES COMMUNES

Selon l'article 31 des statuts de l'APEJ, les principales ressources de l'APEJ sont les subventions fédérales et cantonales, les participations des parents et les participations des communes membres.

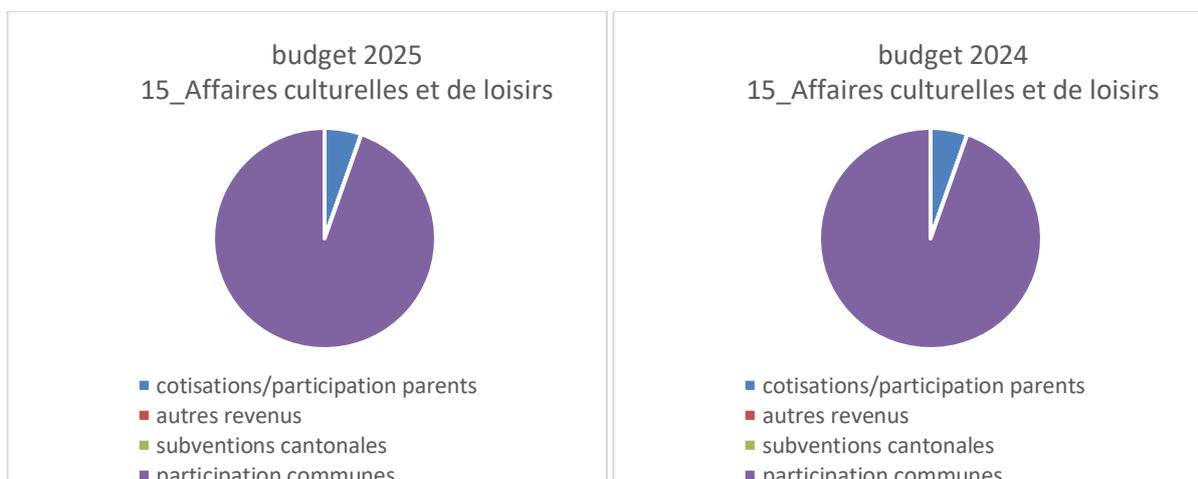
Pour ce budget 2025, la répartition des revenus (hors imputations internes) est la suivante :

• Participations des parents/tiers :	28 %	CHF 8 594 288.-
• Subventions cantonales :	14 %	CHF 4 198 268.-
• Part à charge des communes :	59 %	CHF 18 125 149.-
• Divers :	0,05%	CHF 14 800.-

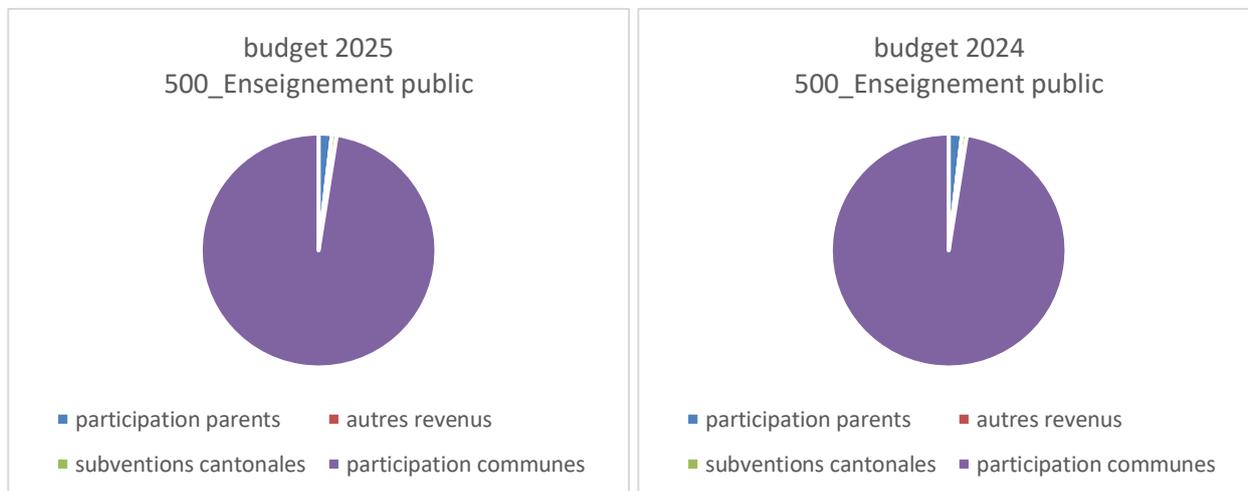


A titre de comparaison, cette répartition était à peine différente au budget 2024 (parents 25%, canton 12%, commune 61%, divers 1%)

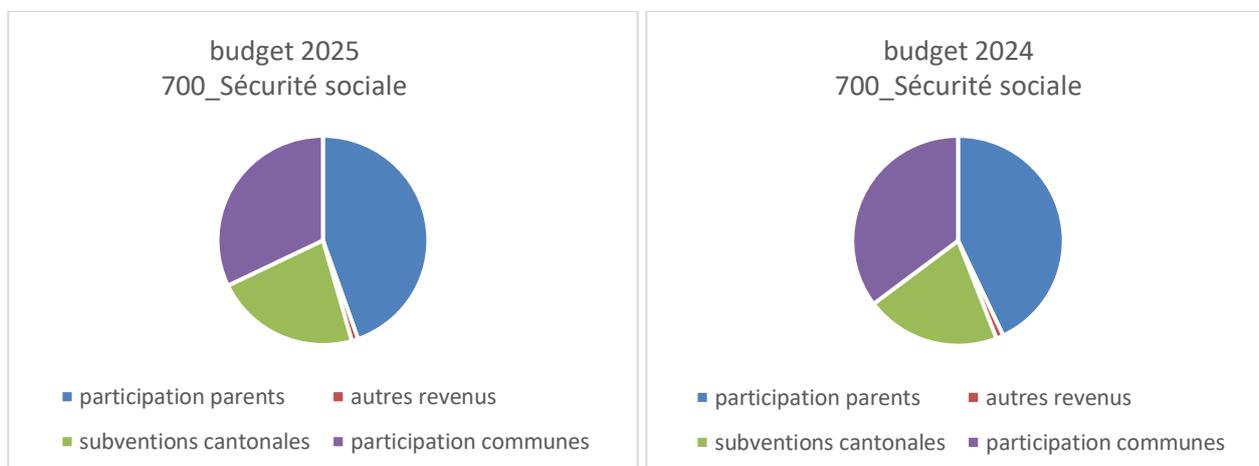
La répartition des revenus varie selon les domaines :



Pour la ludothèque et la bibliothèque, au budget 2025, les cotisations représentent 5% des revenus et la participation des communes 95%. A titre de comparaison, cette répartition était identique au budget 2024 (les cotisations représentaient 5% et la participation des communes 95%).



Pour l'enseignement primaire et secondaire, au budget 2025, les participations parents représentent 2% des revenus, celles du canton 1% et celles des communes 97%, soit strictement la même chose qu'au budget 2024.



Pour l'accueil de jour, au budget 2025, les participations parents représentent 45% des revenus, celles du canton 22% et celles des communes 32%. Au budget 2024 ces répartitions étaient de respectivement 43%, 21% et 35%.

CONCLUSION

Si pour certaines structures les coûts sont en ligne ou en hausse, les raisons de la hausse globale du budget sont à trouver du côté de l'importante hausse de l'offre d'accueil de jour (UAPE et accueil vacances) ainsi que des nouvelles infrastructures développées par ArSCO SA pour les élèves de Terre Sainte.

Globalement, le budget total est en hausse de 6,9 % pour se porter à CHF 33'770'862.- ; la participation des communes est quant à elle en hausse de seulement 1,1 % pour atteindre CHF 18'125'149.-.

Annexe

L'annexe « explications aux comptes » donne des informations détaillées des montants prévus pour une large majorité des lignes du budget, venant ainsi compléter les explications d'ordre plus général de ce préavis.

Pour ces motifs, le Comité de Direction de l'APEJ prie le Conseil Intercommunal, après avoir :

- Pris connaissance du Budget 2025 ;
- Lu le Préavis du Comité de Direction No 04/2024 ;
- Vu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Entendu le Rapport de la Commission des Finances du Conseil Intercommunal de l'APEJ sur ce point,

De bien vouloir approuver le Budget APEJ 2025 tel que présenté.

Chavannes-de-Bogis, le 4 octobre 2024.

Pour l'APEJ :

Stéphanie EMERY

Présidente

Mélanie GRAS

Directrice